

Nouveau Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV)

Des actions à destination des habitants déployées sur Clermont Centre

Le quartier prioritaire « Centre » existe officiellement depuis le 1^{er} janvier 2024 à Clermont-Ferrand. Les services municipaux et métropolitains, en lien avec l'État et les acteurs associatifs et institutionnels intervenant sur le secteur, travaillent de concert pour définir un plan d'actions en 2024 pour améliorer le cadre de vie, le vivre-ensemble et la sécurité dans le quartier. Si ce déploiement de moyens se fera de manière graduelle, voici quelques exemples d'interventions prévues dans les semaines à venir.

Qu'est-ce qu'un quartier prioritaire ?

Un « quartier prioritaire » est une zone urbaine identifiée comme étant parmi les plus défavorisées et nécessitant une action spécifique des autorités publiques. Ces quartiers prioritaires, appelés « QPV » pour « Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville », sont définis par une loi adoptée en 2014. Ils sont sélectionnés en fonction de critères comme le niveau de pauvreté et la densité de population dans les villes.

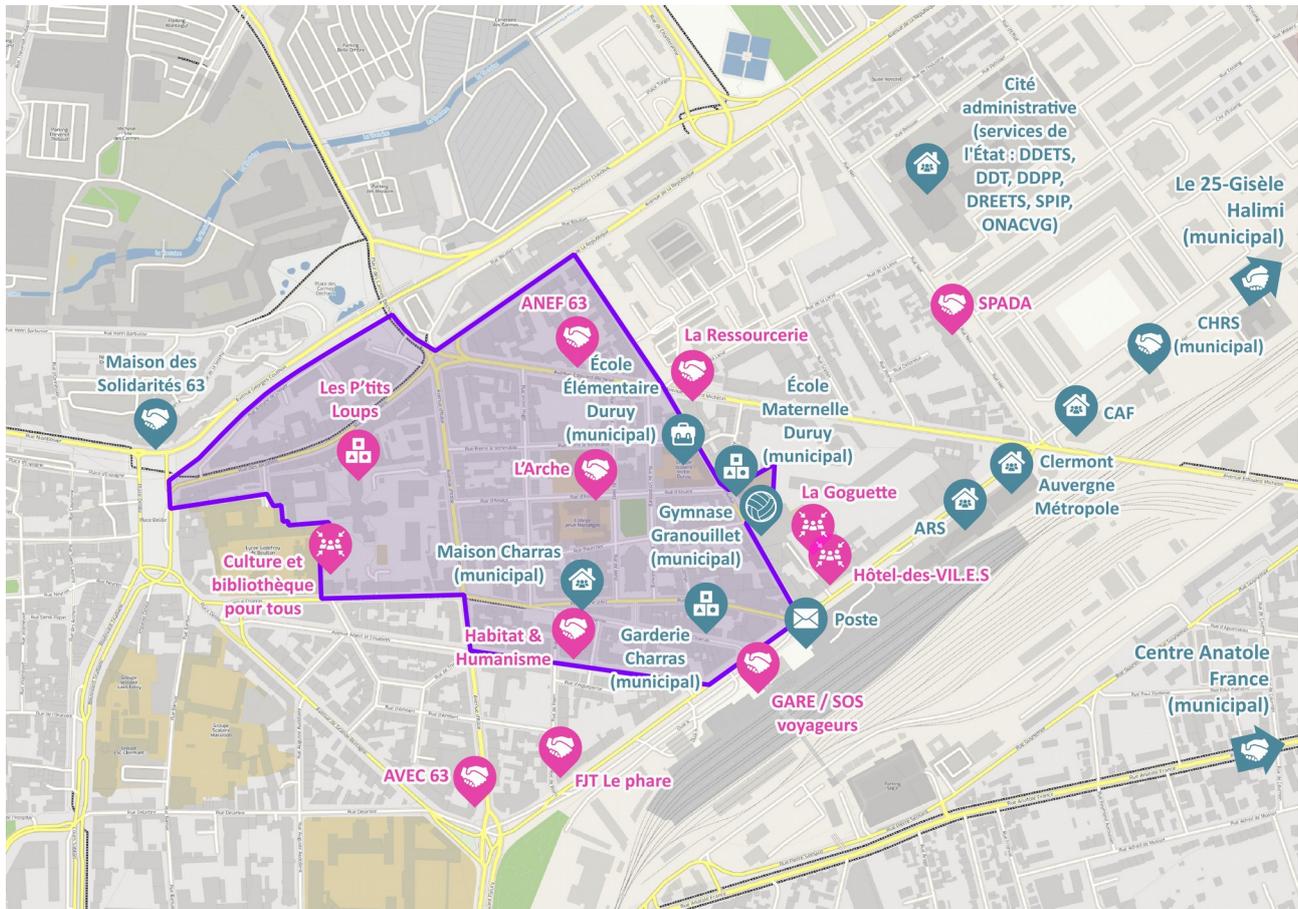
Pour être considéré comme un QPV en France métropolitaine, un quartier doit répondre à plusieurs critères :

- Il doit être situé dans une zone urbaine comptant plus de 10 000 habitants ;
- Il doit compter au moins 1 000 habitants ;
- Le niveau de revenu des ménages doit y être significativement inférieur à celui des autres zones urbaines de même taille et par rapport à la moyenne nationale ;

Au total, il y a actuellement 1362 quartiers prioritaires en France métropolitaine qui bénéficient d'une attention particulière de la part des autorités pour améliorer les conditions de vie des habitants.

Pourquoi l'élargissement à Clermont Centre ?

Il existe déjà quatre QPV à Clermont-Ferrand : les quartiers Nord, la Gauthière, Saint-Jacques et la Fontaine-du-Bac. Partant du constat de l'existence d'une nouvelle poche de pauvreté, le QPV « Centre » a été créé pour renforcer le droit commun dans le cadre des compétences de chacun des acteurs signataires au premier rang desquels l'État, le Département du Puy-de-Dôme, la Métropole et Ville de Clermont-Ferrand, mais également y mobiliser les crédits spécifiques de la politique de la ville.



Un quartier déjà fortement maillé d'acteurs publics et associatifs au service des habitants

Quelques données concernant ce quartier :

- 3 000 habitants ;
- De nombreuses associations impliquées : l'Arche, l'Espace de Vie Sociale Habitat et Humanisme, le Comité de Quartier « Mon quartier demain », RPJA (Réseau Professionnel de la Jeunesse en Auvergne Rhône Alpes), SOS Voyageurs Aide en Gare, AVEC 63, Recycl'art, les P'tits Loups (crèche parentale associative) et d'autres associations en périphérie prêtes à intervenir sur ce quartier ;
- Présence de commerces de proximité ;
- Un quartier en cours d'observation et de diagnostic ;

Un quartier où le droit commun est déjà pleinement mobilisé

Le quartier « Centre » dispose d'ores et déjà en son sein ou sur ses abords immédiats (quartier vécu) **de nombreux équipements et services municipaux ou métropolitains** : une crèche

municipale qui ré-ouvre en avril sur l'avenue Charras, l'école Victor-Duruy qui fait l'objet d'une réhabilitation que l'État accompagnera (dotation de soutien à l'investissement local notamment) et qui dispose d'accueils périscolaires, un gymnase (Granouillet), un lieu jeunesse pour les 3-17 ans (Centre Anatole-France), le nouveau lieu des femmes 25-Gisèle-Halimi, la proximité du Point d'Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) et du CCAS, le déploiement des forums de territoire (conseils de quartiers), le siège de Clermont Auvergne Métropole...

D'autres acteurs institutionnels sont présents de longue date sur le secteur, notamment la Caisse d'Allocations familiales (CAF) ou la Maison des Solidarités de Delille (Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en charge de l'accompagnement social des familles) pour intervenir sur leurs compétences propres. **Le droit commun y est donc pleinement assuré** depuis de nombreuses années.

Des interventions complémentaires de la Ville de Clermont-Ferrand

Pour aller plus loin dans le cadre de ce nouveau classement, de nouvelles interventions sont prévues par la Ville à court, moyen et long termes, en lien notamment avec les enjeux de la cohésion sociale : prévention jeunesse et familles, réussite éducative, promotion du sport et de la culture, citoyenneté, accès au droit et sécurité.

Quelques exemples :

- Sur l'école Victor-Duruy, la Ville de Clermont-Ferrand a fait le choix avant 2024 de développer un programme de **soutien éducatif en direction des enfants**. L'objectif est de renforcer ce travail dans le cadre du QPV notamment au titre du **Programme de réussite éducative (PRE)** cofinancé par l'État à hauteur de 330 000 euros en 2023.

Concrètement dès ce premier semestre, des équipes pluridisciplinaires vont se constituer. Elles seront composées de représentants de l'Éducation nationale coordinateur REP+, d'Agent de développement social de la Ville, des infirmières municipales, d'assistants de service social de l'Éducation nationale, d'assistants de service social de secteur du Département, de travailleurs sociaux de la CAF et d'éducateurs de prévention spécialisée de l'ADSEA, en lien avec l'équipe éducative et les associations.

Les membres échangeront des données confidentielles sur la situation globale d'un enfant avec une approche pluridisciplinaire permettant de ne pas dissocier les différents temps de vie : famille / école / loisirs. Entre les différents partenaires, en accord avec la famille, un objectif commun réalisable est défini, un parcours est proposé à l'enfant et éventuellement à la fratrie. La réussite éducative s'appuie sur les dispositifs de droit commun et les complète.

- Avant même ce nouveau classement, la Ville subventionnait déjà des acteurs spécifiques qui agissaient sur le secteur pour travailler à la **prévention en direction de la jeunesse et des familles**. C'est le cas, de l'ADSEA (Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence), mais également d'Habitat et Humanisme, qui dispose d'un espace de vie sociale pour l'accueil des différents publics. Pour anticiper la création du QPV, la Ville a fait le choix dès

2023 de réserver une partie des crédits contrat de ville à ce quartier (à hauteur de 10 000 euros) pour **soutenir des actions associatives innovantes de cohésion sociale** ;

- Le développement d'activités dans le cadre de « **Mon été à Clermont 2024** » en direction des jeunes et des familles s'inscrit pleinement dans les objectifs du QPV. Il s'agira notamment d'interventions attractives du type activités sportives sur l'espace public avec un véhicule dédié ;

- L'État mobilisera également dès cet été son **appel à projets « Quartiers d'été »** : l'objectif est de faire de la période estivale un temps de respiration, de divertissement et de découverte, ainsi qu'un temps de rencontres et de renforcement du lien social, en proposant une offre d'activités variées portées par les associations ;

- Le tiers lieu municipal jeunesse Anatole-France mettra en œuvre de nouvelles **actions dans et hors les murs en direction des 12-25 ans** ;

- Une démarche de **facilitation de l'accès au droit** est prévue en 2024 avec des services municipaux se déployant en mode dynamique sur le quartier afin d'aller à la rencontre des habitants, faire preuve de pédagogie et répondre à leurs besoins. À titre d'exemple novateur, un bus de l'accès au droit voté dans le cadre du budget participatif interviendra en vue de mieux orienter les publics ;

- Pour **renforcer la sécurité et la tranquillité des habitants du secteur**, la Ville a augmenté ses patrouilles de Police Municipale avec sa brigade VTT. Chaque semaine, elle participe à des patrouilles mixtes avec la Police Nationale. En termes de vidéo-protection, la Ville a depuis plusieurs années déployé des caméras sur le secteur (avenue Charras, abords de la gare...). Elle prévoit d'en installer de nouvelles dans le cadre du Plan de déploiement de la vidéoprotection et au regard des engagements pris dans le cadre du Contrat de Sécurité Intégrée signé avec l'État avec le concours du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD, crédits d'État) ;

- **En matière de commerce**, la Ville de Clermont-Ferrand a pour objectifs de développer l'attractivité du territoire et accompagner **les mutations commerciales des secteurs requalifiés** du centre ville. Ainsi, à travers son service dédié, elle accompagne **les porteurs de projets et les entreprises** dans leurs projets en lien avec ses partenaires de l'accompagnement (Clermont Auvergne Métropole, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, BGE Boutique de Gestion d'Espace) et du financement (Initiative Clermont Auvergne Métropole, France Active Auvergne, dispositif « Coup de Pouce » de la Métropole, l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique...). La Ville **soutient les associations de commerçants** dans leurs projets d'animations commerciales en leur allouant des subventions, en travaillant également avec les opérateurs fonciers (EPF, Ophis, Assemblia) sur des programmes de réhabilitation notamment sur l'avenue Charras pour **lutter contre la vacance commerciale**. Enfin, pour enrichir et stimuler la diversification de l'offre commerciale, la Ville va réactiver le dispositif « **Ma Boutique à l'Essai** »

pour proposer à des porteurs de projet de tester leur activité et de s'ancrer durablement dans le quartier.

Clermont Auvergne Métropole mobilisée

Déjà engagée sur le secteur, la Métropole va renforcer progressivement ses interventions dans le quartier pour améliorer la vie quotidienne des habitants.

- Elle va ainsi repérer et **constituer une communauté d'acteurs** investis sur le quartier et les réunir autour de projets jugés prioritaires à visée opérationnelle. La première rencontre de cet écosystème était organisée le vendredi 15 mars 2024. Elle a réuni pas moins d'une cinquantaine de personnes, prouvant la dynamique partenariale à l'œuvre sur ce territoire ;

- A l'image de la Ville, Clermont Auvergne Métropole souhaite avoir un **lien privilégié avec les acteurs phares du quartier**, notamment Habitat et Humanisme, pour conforter le rôle de cette association. Dans cette optique, les crédits « politique de la ville » pourront être mobilisés au cours de l'année 2024 (enveloppe 20 000€) ;

- Une partie des crédits « politique de la ville » sera orientée vers ce territoire pour **accompagner des projets** relevant de la compétence de la Métropole (insertion emploi, développement économique, accès aux droits, habitat, développement durable...) ;

- Le travail mené sur l'**accès aux droits** va se poursuivre. Piloté par la Métropole, cet engagement est animé par le CISCA (Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne) en partenariat avec l'ADSEA (Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence), le CCAS, le PAEJ (Point Accueil et Écoute Jeunes), la Mission Locale, le bus d'accès au droit... Dans cette optique, le CISCA va candidater à l'appel à projets DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) pour maintenir ses interventions ;

- Pour obtenir des **données sociales** (CAF, France travail, CPAM...) sur ce territoire, le travail avec l'agence d'urbanisme va se poursuivre. Dans le même esprit, les données INSEE de l'ensemble des QPV de France seront connues mi-2024 ;

- Pour mieux comprendre les phénomènes sociétaux de ségrégation (groupes de personnes réunis en fonction de caractéristiques spécifiques), un approfondissement du **travail sur l'habitat** est prévu, avec une cartographie des lieux d'hébergement, des hôtels, de l'habitat dégradé... Une articulation avec le service gestionnaire du « Fonds Solidarité Logement » pourra également permettre de localiser les locataires et propriétaires en fragilité économique, dans le but ensuite d'améliorer leur quotidien ;

- Des crédits d'État de l'ANAH pourront être mobilisés pour **lutter contre l'habitat indigne** ou encore **lutter contre la précarité énergétique** dans le cadre du "Programme d'intérêt général" (PIG) qui couvre l'ensemble de la métropole clermontoise.

La Ville de Clermont-Ferrand, la Métropole et l'État, accompagnés de leurs partenaires, réaffirment leur engagement envers les quartiers prioritaires en déployant des interventions spécifiques visant à soutenir les habitants. À travers des actions concrètes et d'autres en cours de construction répondant à des attentes réelles, ainsi que des efforts visant à renforcer la sécurité et l'accès aux services, les acteurs s'engagent à fournir les ressources nécessaires pour aider les habitants à s'épanouir et à améliorer leur qualité de vie.